

## PRÉFET DE LA MANCHE

### Sous-préfecture de Cherbourg

Bureau des collectivités locales  
et de la Réglementation  
SF/N°19 - 4<sup>2</sup>

Le préfet de la Manche  
Chevalier de la Légion d'honneur,

### **Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Digosville**

VU le code électoral, notamment ses articles L. 18, L. 19 et R. 7 (nouveaux) ;

VU le décret du 15 mars 2018 portant nomination de Mme Élisabeth CASTELLOTTI, en qualité de sous-préfète de Cherbourg ;

VU l'instruction INTA1830120 du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU les propositions du maire de Digosville ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La commission de contrôle, instituée dans la commune de Digosville, est composée comme suit :

#### **Représentants du Conseil Municipal**

• Titulaires :

M. Gilbert Picot  
M. Jean-Claude Fribourg  
Mme Francine Bedel née Leblain  
Mme Réjane Jouan née Hamelin  
M. Cyril Picot

• Suppléants :

M. René Lepinois  
Mme Maïté Osmont née Bigant

**Article 2 :** Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

**Article 3 :** La sous-préfète de Cherbourg et le maire de la commune de Digosville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Saint-Lô, le

31 JAN. 2019

~~Le Secrétaire Général.~~  
Pour le Préfet

~~Le Secrétaire Général.~~

Fabrice ROSAY